

bien doivent-ils se séparer d'eux et établir, entre les conservateurs et les libéraux, un *parti distinct*, fondé exclusivement sur la profession de la foi catholique, complètement indépendant des deux partis qui divisent le pays, s'alliant avec l'un ou avec l'autre, selon les exigences de la justice ou les calculs légitimes d'un intérêt honnête, semblable au *centre allemand* ?

" Voyez, dit-on, ce qu'ont fait les catholiques allemands. Il y avait la droite et la gauche, le parti du gouvernement et le parti de la révolution. Les catholiques étaient d'abord, en général, pour le gouvernement. Mais quand le gouvernement eut commencé la *lutte civilisatrice* et édicté les fameuses *lois de mai*, ils ne pouvaient continuer de marcher avec un gouvernement persécuteur. D'autre part, ils ne voulurent point faire cause commune avec la révolution. Que firent-ils ? Ils constituèrent un parti distinct de tout autre, qui n'était pas le parti du gouvernement, qui n'était pas celui de la révolution, qui était le *parti catholique* ayant ses principes, ses intérêts, ses chefs, son mouvement propre. Ils se placèrent, au parlement allemand, entre la droite ministérielle et la gauche révolutionnaire, au *centre* : d'où le nom de *parti du centre* donné au parti catholique. Le *centre allemand* se trouva un parti puissant, puissant par la foi religieuse qui l'animait, puissant par le talent de ses illustres chefs, Malinkrodt et Windthorst et d'un grand nombre de ses membres, puissant même par le nombre. Ce parti n'avait pas la majorité ; mais sans lui, la droite comme la gauche demeurait en minorité ; avec lui, l'une comme l'autre obtenait la majorité. Il en résulta que la droite et la gauche ambitionnèrent l'une et l'autre l'alliance du centre, et, pour l'obtenir, durent faire des promesses et des concessions. Le centre consentit à s'unir tantôt à la droite, tantôt à la gauche, obtenant chaque fois, comme prix de son alliance, la révocation d'une loi ou d'une mesure persécutrice. En quelques années, les néfastes *lois de mai* furent abrogées, et la religion catholique recouvra en Allemagne son ancienne liberté. Or pourquoi les catholiques du Canada n'imiteraient-ils pas cet illustre exemple des catholiques d'Allemagne ? Qu'ils se séparent des conservateurs et des libéraux et qu'ils forment un parti distinct et indépendant, qui sera au Canada ce qu'a été le centre catholique en Allemagne, accordant son alliance à l'un ou à l'autre des deux partis selon les exigences de la justice ou les intérêts légitimes de la cause catholique, obtenant, en retour de l'appui qu'il donnera à l'un ou à l'autre, les concessions qu'il jugera les plus opportunes. "

Nous ne croyons pas qu'on puisse nier que cette position ne soit enviable pour les catholiques, au Canada comme dans tous les pays.